PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 1^{ER} JUIN 2024

<u>Présents</u>: Mme BOTEBOL Claudine, Maire, M. OHEIX Yann, 1^{er} Adjoint, Mme PAYRE Irène, Mme GONZALEZ Sylviane, M. SERRE Claude, M. ROMEU Laurent, M. BRIAND Ronan, Conseillers Municipaux.

<u>Absent excusé</u>: M. SERRE Claude, conseiller municipal.

<u>Présent pour des raisons d'ordre technique</u>: M. MENDOZA Xavier, Adjoint Technique Territorial Principal de 1^{ère} Classe.

Secrétaire de Séance : M. OHEIX Yann, 1er Adjoint.

I - ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2024

L'Assemblée n'ayant formulé aucune observation, le compte rendu du Conseil Municipal du 8 avril 2024 est adopté à l'unanimité des membres présents.

II – LES VIREMENTS DE CREDITS

Suite aux explications de Mme la Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Mme la Maire à effectuer des virements de crédits de chapitre en chapitre.

III – VALIDATION CFU DEFINITIF

Mme la Maire présente les Comptes financiers M57 et M49 contrôlés par le Trésor Public.

Le CFU Eau et Assainissement M49, ne présente aucune remarque. Quant au CFU du budget général, M57, le trésorier précise en annexe que certaines réalisations ne sont pas concordantes entre les différents états du compte financier.

Mme la Maire précise que la Commune est encore dans une phase d'expérimentation et que des ajustements seront réalisés en accord avec la trésorerie.

Suite aux explications de Mme la Maire, le Conseil Municipal valide le deux comptes financiers M57 et M49 proposés.

IV - FORAGE:

Mme la Maire informe le Conseil Municipal que les travaux devraient commencer dans les 15 jours à la suite de ceux de Casefabre.

La Société GEO PYRENEES propose un nouveau devis pour la phase 2 d'un montant de 30 000,00 € HT. Mme la Maire précise que ce nouveau devis subventionné à 80 % (50% de l'Agence de l'EAU et 30% du Département) comporte des éléments que Xavier MENDOZA, employé technique, pourra réaliser. Il faut savoir que 30 % de 63 000,00 € soit 18 900,00 €, ont déjà été octroyé.

Suite aux explications de Mme la Maire, le Conseil Municipal, dans l'ensemble des membres présents, accepte ce nouveau devis.

V – AUBERGE

Mme la Maire informe le Conseil Municipal des différentes subventions obtenues relativement au projet de réhabilitation de l'auberge du Val d'Amont.

Au total ce projet est subventionné à la hauteur de 125 669,00 € qui se décompose comme suit :

- ✓ Subvention départementale « Café Citoyen » : 44 169,00 €
- ✓ Aide à l'Investissement Territorial (Subvention départementale) : 37 500,00 €
- ✓ DETR (Subvention Préfectorale): 44 000,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté, considère que l'Auberge, une fois rénovée, ne pourra se satisfaire du parking actuel, trop souvent saturé notamment dans la période estivale, laquelle est essentielle pour une rentabilité espérée.

La reconstruction de l'auberge est donc dépendante d'un nouveau parking.

Les résultats de l'enquête publique proposée aux habitants du village portant sur la possibilité de créer un parking au-dessus du parking actuel sont 10 « oui » pour 8 « non ».

Considérant que l'Auberge est également utilisée par les habitants des mas, l'enquête sera distribuée prochainement dans tous les mas de la commune.

Une fois tous les résultats obtenus, une réunion publique sera organisée à la mairie.

VI - TOURISME:

Le Conseil Municipal prend connaissance de la convention de mise à disposition du service Déclaloc, outil informatique de la société Nouveaux Territoires, sélectionnée par la Communauté de Communes Roussillon-Conflent, permettant d'obtenir en ligne le CERFA de déclaration des meublés de tourisme, le CERFA de déclaration des chambres d'hôtes et la déclaration Loi pour une République numérique et l'obtention d'un numéro d'enregistrement à 13 chiffres obligatoirement affiché par les plateformes de location en ligne.

Suite aux explications liées à l'utilité d'un tel service, le Conseil municipal autorise Mme la Maire à signer cette convention avec la Communauté de Communes.

VII - SYDEEL

Mme la Maire rend compte d'une réunion au village en présence des techniciens du SYDEEL, de M. OHEIX, M. ROMEU et M. MENDOZA. Cette entrevue a permis de définir précisément les points d'installation des nouveaux luminaires. C'est ainsi qu'est apparu quelques modifications à apporter notamment la suppression de deux éclairages installés sur des propriétés privées, le changement de positionnement des luminaires placés au-dessus de la route départementale afin de les rendre plus efficaces.

Ces travaux portant sur l'éclairage public coûtent à la commune 1 291,00 € par an sur 4 ans. Ils devraient être terminés fin 2024.

VIII – PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Mme la Maire expose au Conseil municipal les résultats des recherches faites avec M. ROMEU concernant le Plan Communal de Sauvegarde.

Un poste de commandement communal a été élaboré et a été présenté sous forme d'un organigramme.

Concernant la sécurité sur notre territoire, et notamment en cas de risque incendie, Mme la Maire informe le conseil que le Prieuré de Serrabone sera fermé. Il est à noté également qu'une cuve d'eau « incendie » sera installé sur le bord de route non loin du Prieuré.

IX - QUESTIONS DIVERSES

- Mme la Maire organise les présences d'élus pour la journée du dimanche 9 juin 2024, jour de l'élection européenne.
- Mme la Maire informe le conseil que M. GARRETT a fait une demande préalable pour installer des panneaux solaires dans son jardin afin d'alimenter en électricité la pompe de sa piscine.
 La réponse de la Préfecture a été négative, argumentant qu'il faudrait un permis de construire qui serait refusé, le terrain n'étant pas accolé à son habitation.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 12h20